

	NOTE DE SERVICE	NS-00807
	BQ-Ajout d'un examen de biologie sur un échantillon déjà arrivé au laboratoire	Date de mise en application : 26/11/2019
Direction du Laboratoire de Biologie Médicale Structure : PTA (Plateau Technique Automatisé)		Suivi par : Anne DEBOURGOGNE Téléphone : 03 83 6(5 61 26) Courriel : a.debourgogne@chru-nancy.fr

Seule la version électronique du document est valide

Objet : Ajout d'un examen de biologie sur un échantillon déjà arrivé au laboratoire

Référence :

Norme NF EN ISO 15189

Dans le cadre de la démarche d'accréditation réglementaire du LBM et à la suite de la dernière évaluation Cofrac qui s'est déroulée fin Octobre, une nouvelle méthodologie pour les prescriptions orales (ajouts d'examens demandés actuellement par téléphone) doit être mise en place.

A compter du Mardi 26 Novembre, toute demande d'examen complémentaire sur une prescription déjà arrivée au laboratoire devra être effectuée sur ordonnance et faxée au : 03 83 6(5 61 25) en période de jour.

Pendant la période de permanence de soins, la demande d'ajout d'un examen biologique d'urgence peut être demandée à l'interne de garde (téléphone : 03 83 6(5 61 57)) lorsque le contexte d'urgence médicale le justifie. Dans ce cas, il conviendra cependant d'envoyer dans un deuxième temps une ordonnance faxée au 03 83 6(5 61 25) pour régulariser la demande.

Cette procédure permettra d'assurer la traçabilité de la demande ainsi que de vérifier le respect du délai pré-analytique et la disponibilité du tube, ce dernier pouvant être déjà mis à disposition d'autres secteurs spécialisés. Dans ce dernier cas l'ajout demandé ne pourra pas être réalisé et le patient sera prélevé une nouvelle fois.

Fait à Nancy
Le 15 novembre 2019

Dr Anne DEBOURGOGNE
Coordinatrice PTA

Dr Patricia FRANCK
Cheffe de pôle

DESTINATAIRES
Pour information : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des sites du CHRUN (Sites Urbains, Site de Brabois, CCEG)
Pour exécution : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de CME ▪ Les prescripteurs du CHRU ▪ Direction des soins ▪ Les CSS, Les CS du CHRU ▪ ICL ▪ ALTIR